



2020

**ETUCE  
CONFERENCE**



# **PROGRAMME DE TRAVAIL**

2021-2024



ETUCE - EI European Region

# **CSEE-** Région européenne de l'Internationale de l'Education **Programme de travail 2021-2024**

Adopté par la Conférence du CSEE, la conférence régionale de l'Internationale de l'Education, réunie le 1-2 décembre 2020

**La mise en œuvre du programme s'aligne sur les quatre priorités définies lors du 8e Congrès mondial de l'IE.**

## **PRIORITÉ 1**

Systeme : promouvoir et protéger une éducation de qualité, inclusive, gratuite et équitable pour tou-te-s ; les domaines concernés sont : a) la réalisation de l'ODD 4 par les gouvernements, b) la privatisation de l'éducation, c) l'action pour le climat.

## **PRIORITÉ 2**

Statut : promouvoir et protéger le statut et l'autonomie de la profession ; les domaines concernés sont : a) les normes et conditions d'emploi, b) faire avancer la profession, c) l'avenir du travail au sein du secteur de l'éducation.

## **PRIORITÉ 3**

Renouvellement : renouveler, renforcer et accroître le nombre de membres dans un souci d'inclusivité ; les domaines concernés sont : a) la croissance, b) l'unité, c) les jeunes membres.

## **PRIORITÉ 4**

Droits et démocratie : promouvoir et défendre la démocratie, les droits humains et les droits syndicaux ; les domaines concernés sont : a) les droits humains et syndicaux, b) l'équité et inclusion, c) la démocratie.

## GOVERNANCE ÉCONOMIQUE: CRISE, PRIVATISATION ET INFLUENCE DES ENTREPRISES

Priorités de l'IE pour 2020-2023

- Identifier, dénoncer et combattre les tentatives visant à imposer des mesures d'austérité au sein de l'éducation publique, ainsi que les effets de la récession économique annoncée à la suite de la pandémie de Covid-19 sur les investissements et la gouvernance de l'éducation, notamment la recherche accrue de financements et d'intervenants privés, et les conséquences de l'introduction de pratiques de gestion propres aux entreprises dans le secteur de l'éducation sur le financement, la gouvernance, l'équité et la qualité de l'éducation, ainsi que sur les enseignant-e-s, les chercheur-euse-s, le personnel de l'éducation, les apprenant-e-s et les enfants, en soutenant les campagnes et autres activités des organisations membres.
- Promouvoir, aux côtés d'autres acteurs pertinents, un discours économique alternatif basé sur des services publics forts et visant le progrès social, et encourager à cette fin une révision du Pacte de stabilité et de croissance et du Pacte budgétaire, ainsi que des alternatives aux mesures d'assainissement budgétaire appliquées actuellement au secteur de l'éducation, afin que l'investissement public dans l'éducation de qualité soit exclu du calcul de la dette et du déficit publics.
- Activer et permettre la participation des organisations membres au Semestre européen et renforcer leur influence dans ce cadre, en partenariat avec la CES et d'autres fédérations syndicales européennes.
- Continuer à analyser, selon le point de vue des syndicats de l'enseignement, les politiques économiques de l'Union européenne et de la zone euro, les travaux des institutions de l'UE et l'évolution de la situation concernant les traités européens, le budget de l'UE, la fiscalité, la privatisation et les problématiques connexes.
- Identifier, dénoncer et combattre toute utilisation au sein de l'éducation des idéologies et autres approches néolibérales orientées vers le marché et le commerce, conduisant à la privatisation, à la marchandisation et à la commercialisation de l'éducation.
- Evaluer l'impact des politiques éducatives et économiques européennes, notamment les pressions en faveur d'un système de financement mixte public-privé et d'une gouvernance efficiente de l'éducation, sur les relations industrielles à tous les niveaux du secteur de l'éducation.
- Inclure la problématique de la privatisation croissante de/au sein de l'éducation dans toutes les activités en lien avec les politiques éducatives, le dialogue social, la profession enseignante et le renouvellement syndical.
- Poursuivre, en collaboration avec d'autres acteurs comme la CES, la planification des actions ayant pour thème la crise économique et ses conséquences, et veiller à la réalisation des Objectifs de développement durable (en particulier l'ODD 4), en prenant soin d'adapter et d'ajuster les actions en fonction de l'évolution de la situation, et de résister à la présence influente des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 4 en Europe.

Systeme : promouvoir et protéger une éducation de qualité, inclusive, gratuite et équitable pour tous les individus

- Plaider et chercher à gagner un large soutien de la population en faveur d'une augmentation des investissements publics dans l'éducation, ainsi que celui des membres du Parlement européen, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile.
- Continuer à mener des campagnes pour dénoncer et combattre la fraude et l'évasion fiscales et combler les vides juridiques dans ce domaine ; sensibiliser et plaider en faveur de systèmes de taxation progressifs et équitables et de rapports transparents ; et soutenir des mesures législatives visant à établir une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés en Europe.

### Actions:

- Continuer à surveiller, au travers d'enquêtes et de recherches, les conséquences de la privatisation de/au sein de l'éducation et de l'introduction dans ce secteur d'idées néolibérales orientées vers le marché, sur le financement, la qualité et l'équité de l'éducation, les conditions de travail et professionnelles des enseignant-e-s, le dialogue social, les relations industrielles, les droits syndicaux et le renouvellement syndical en Europe.
- Intégrer la recherche sur l'investissement dans l'éducation en coopération avec les acteurs pertinents.
- Continuer à soutenir le développement des travaux de l'IE concernant le financement de l'éducation et la réponse mondiale à la privatisation de/au sein de l'éducation, et mettre les activités pertinentes de l'IE en corrélation avec des actions européennes spécifiques.
- Continuer à organiser des ateliers/séminaires de formation ayant pour thème le Semestre européen aux niveaux national et européen, évaluer le Plan d'action du CSEE relatif au Semestre européen et l'adapter, si nécessaire, en fonction de l'évolution de la situation.
- Renforcer la Plateforme du CSEE pour le Semestre européen en créant une plateforme en ligne pour favoriser les échanges d'informations et la communication entre les membres et avec les expert-e-s des organisations membres spécialistes des questions macroéconomiques.
- Étudier les possibilités de financement pour un éventuel projet consacré au renforcement du dialogue social dans le cadre du Semestre européen pour l'éducation et la formation, prévoyant notamment une conférence avec les représentant-e-s des institutions européennes, les responsables politiques nationaux-ales et divers partenaires sociaux.
- Organiser une conférence pour diffuser et examiner les résultats des recherches sur la privatisation de/au sein de l'éducation et son impact sur la qualité de l'éducation, les conditions de travail et les relations industrielles, et/ou d'autres activités de campagne visant à promouvoir des services publics de qualité, mettant l'accent sur un financement public suffisant, durable et prévisible de l'éducation, en coopération avec les acteurs pertinents.

## COMMERCE ET ÉDUCATION

### Priorités de l'IE pour 2020-2023

- Défendre et promouvoir des services publics de haute qualité en veillant à exclure l'éducation et d'autres services publics du champ d'application des accords de commerce et d'investissement.
- Evaluer les conséquences potentiellement négatives des nouveaux accords de commerce et d'investissement bilatéraux et suivre les évolutions au sein de l'Organisation mondiale du commerce, en particulier dans le domaine de la propriété intellectuelle, entre autres les droits d'auteur, les réglementations intérieures, l'investissement et le commerce électronique/numérique.
- Plaider en faveur de politiques commerciales durables qui garantissent l'ensemble des droits du travail et leur application tout au long des accords.
- Plaider en faveur de la cohérence entre les politiques en matière de commerce et de développement au niveau européen.
- Examiner l'évolution de la politique de l'UE concernant la modernisation du traitement des services publics, notamment l'éducation dans les accords de commerce et d'investissement de l'UE, en vue de préparer des actions appropriées
- Sensibiliser les organisations membres et renforcer leur influence, en partenariat avec la CES et d'autres fédérations syndicales européennes.
- Surveiller et chercher à influencer, si nécessaire, l'évolution des accords de commerce de l'UE et leur impact sur le secteur de l'éducation notamment dans des pays tels que le Royaume-Uni, le Canada, les Etats-Unis, la Colombie, l'Inde, la Chine, la Nouvelle-Zélande ou l'Australie, entre autres.
- Continuer à assurer le suivi des réunions pertinentes avec la DG Commerce.

Système : promouvoir et protéger une éducation de qualité, inclusive, gratuite et équitable pour tous les individus

### Actions:

- Poursuivre la collaboration avec la CES, l'IE et d'autres acteurs pertinents dans le cadre des initiatives et activités en lien avec les accords de commerce et d'investissement internationaux.
- Diffuser largement les résultats des recherches mettant en avant l'impact négatif que pourraient avoir les nouveaux accords de commerce et d'investissement sur le secteur de l'éducation, notamment les conséquences du commerce électronique/numérique sur l'enseignement et l'apprentissage en ligne et l'introduction de nouvelles règles restrictives concernant la propriété intellectuelle, notamment les droits d'auteur.
- Etudier les possibilités de financement pour l'organisation d'un atelier sur les effets potentiellement négatifs des accords de commerce et d'investissement en vue de coordonner les actions des organisations membres.
- Organiser des actions coordonnées pour faire pression contre la ratification d'accords de commerce et d'investissement par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen.

## POLITIQUES ÉDUCATIVES

### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

#### Priorités de l'IE pour 2020-2023

- Continuer à jouer un rôle actif dans le façonnement de l'Europe, de l'UE et des politiques éducatives européennes en vue d'optimiser l'influence sur ces dernières au niveau national, tout en veillant à ce que les politiques de l'UE aient pour but de garantir une éducation inclusive et de haute qualité, considérée comme un droit pour tous les individus, ainsi que des conditions de travail de haute qualité pour les enseignant-e-s.
- Continuer à participer à la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux afin de garantir l'application de son premier principe au profit des apprenant-e-s et du personnel de l'éducation, ainsi que leur droit à une éducation et une formation inclusives de haute qualité.
- Poursuivre la participation à la conception et à la mise en œuvre de l'Espace européen de l'éducation 2025 et de la prochaine stratégie à long terme de l'UE pour l'éducation.
- Assurer le suivi et plaider en faveur de la mise en œuvre des points positifs des politiques de l'UE pour l'éducation dans les pays tiers et entretenir des relations étroites avec les institutions et agences pertinentes de l'UE dans ce cadre (ex. la Fondation européenne pour la formation).
- Etudier la possibilité de concevoir de nouveaux indicateurs et critères de référence, les mettre en œuvre et exercer une influence dans ce cadre.
- Suivre de près les initiatives de l'UE centrées sur les liens entre l'éducation, les compétences et l'emploi, ainsi qu'entre l'apprentissage et les perspectives de travail, et sur l'emploi des jeunes, en relation avec le travail de la Commission européenne, les institutions et les agences de l'UE et l'OCDE.
- Participer à l'élaboration des politiques européennes, et surveiller leur mise en œuvre, dans tous les domaines prioritaires de l'éducation, tels que l'abandon scolaire précoce, la mobilité en matière d'apprentissage, l'enseignement des langues, la formation à l'esprit d'entreprise, l'enseignement des mathématiques et des sciences, les compétences numériques, l'éducation au développement durable.
- Plaider pour l'autonomie professionnelle des enseignant-e-s en tenant compte du contexte socio-économique et politique et de la pression croissante sur la profession due aux tendances à la numérisation, à la privatisation et à la commercialisation, mais également au jeu de pouvoir politique et lutter pour le respect des droits syndicaux et humains ainsi que contre le manque / la dégradation du dialogue social dans l'éducation.

Système : promouvoir et protéger une éducation de qualité, inclusive, gratuite et équitable pour tous les individus

- Continuer à participer activement aux prochains Groupes de travail thématiques Education et Formation 2025/2030 de la Commission européenne, rechercher des opportunités de participer à d'autres groupes de travail thématiques de la Commission européenne.
- Plaider en faveur de l'éducation de qualité et surveiller l'adoption de mécanismes pour l'assurance de la qualité aux niveaux européen et nationaux, et collaborer étroitement avec les institutions et agences pertinentes de l'UE pour assurer leur mise en œuvre (ex. Cedefop).
- Suivre et chercher à orienter les programmes/initiatives des futures présidences de l'UE pour l'éducation et la formation, entre autres les futures conclusions du Conseil.
- Rechercher de nouvelles possibilités de renforcer la visibilité et la représentation du CSEE et de ses organisations membres dans le cadre des événements, conférences et groupes de travail et d'expert-e-s temporaires ou permanents pour les politiques éducatives.
- Consolider les partenariats existants et rechercher de nouvelles possibilités de coopération avec d'autres syndicats et organisations professionnelles et de la société civile travaillant dans le domaine de l'éducation (ex. FEEE, CES, FSESP, OBESSU, ESU, ATEE, EUCIS-LLL, etc.).

## Actions:

- Continuer à informer et à sensibiliser les organisations membres à propos des initiatives des institutions de l'UE et des autres intervenants pertinents pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux et celle des prochaines politiques éducatives à long terme de l'UE.
- Influencer le suivi et la mise en œuvre par l'UE du premier principe du Socle européen des droits sociaux.
- Continuer à organiser des réunions avec le Comité consultatif du CSEE pour l'éducation en vue d'assurer le suivi des initiatives de l'UE dans le domaine de l'éducation.
- Continuer à organiser des événements/séminaires centrés sur l'éducation de qualité pour les affiliés.
- Poursuivre le partenariat avec la CES pour l'éducation, la formation et les compétences, conformément au Manifeste de Vienne (2019) et du programme d'action de la CES 2019-2023 et continuer à participer activement à son Comité de l'éducation et de la formation.

## ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

- Continuer à intégrer l'éducation de la petite enfance dans les politiques du CSEE et les différents groupes de travail et comités.
- Poursuivre la participation à la conception et à la mise en œuvre des prochaines stratégies à long terme de l'UE pour l'éducation de la petite enfance, afin de garantir la haute qualité et l'inclusivité de ce niveau de l'enseignement, en tant que droit pour tous les enfants, et promouvoir de bonnes conditions de travail pour les enseignant-e-s et le personnel de soutien de ce secteur.
- Chercher à orienter l'élaboration des politiques européennes et surveiller leur mise en œuvre pour tous les domaines prioritaires de l'éducation de la petite enfance
- A cet égard, rechercher de nouvelles possibilités pour être activement représenté dans le cadre des événements, conférences et groupes de travail et d'expert-e-s, temporaires ou permanents, au niveau européen et de l'UE dans ce domaine.
- Consolider les partenariats existants et rechercher de nouvelles possibilités de coopération avec d'autres syndicats et organisations professionnelles travaillant dans ce secteur de l'éducation.
- Suivre et surveiller la mise en œuvre du Document d'orientation politique relatif à l'éducation de la petite enfance (2012) et des résolutions du CSEE.

## Priorités de l'IE pour 2020-2023

Statut : promouvoir et protéger le statut et l'autonomie de la profession

## Actions:

- Continuer à informer et à sensibiliser les organisations membres à propos des initiatives prises par les institutions de l'UE et d'autres intervenants pertinents dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.
- Continuer à organiser des activités et événements centrés sur l'éducation de la petite enfance pour les affiliés.
- Etudier les possibilités de financement avec les organisations membres pertinentes pour mener un projet ou une initiative dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.



**ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS**

- Poursuivre la participation à la conception et à la mise en œuvre des prochaines stratégies à long terme de l'UE pour l'EFP, en coopération avec la CES, afin de garantir la haute qualité et l'inclusion de ce type d'enseignement, en tant que droit pour tous les individus, et promouvoir de bonnes conditions de travail pour les enseignant-e-s, les formateur-ric-e-s et le personnel de soutien de ce secteur.
- Surveiller et faire connaître les recommandations politiques et les études centrées sur l'EFP publiées par les institutions de l'UE, les agences telles que le Cedefop et l'ETF et d'autres organisations telles que l'OCDE.
- Surveiller la mise en œuvre des outils et instruments de l'UE en coopération avec la CES (EQF, EQAVET, ECVET, etc.).
- Continuer à participer activement à l'Alliance européenne pour l'apprentissage et à orienter le développement des politiques européennes et de l'UE pour l'EFP et les apprentissages au travers d'une représentation active dans les événements, conférences et groupes de travail et d'expert-e-s, temporaires ou permanents, au niveau européen et de l'UE, et dans le cadre de la collaboration avec la CES dans ce domaine.
- Participer activement au suivi des politiques européennes et de l'UE pour le perfectionnement et la gestion prévisionnelle des compétences.
- Poursuivre la coopération avec la CES pour orienter les travaux des institutions et des agences de l'UE pour l'EFP.
- Poursuivre les partenariats de projet avec la CES pour l'EFP et les apprentissages.
- Consolider les partenariats existants et rechercher de nouvelles possibilités de coopération active avec d'autres syndicats et organisations professionnelles travaillant dans ce secteur de l'éducation.
- Surveiller la mise en œuvre du Document d'orientation politique du CSEE sur l'EFP (2012).

**Priorités de l'IE pour 2020-2023**

Statut : promouvoir et protéger le statut et l'autonomie de la profession

**Actions:**

- Continuer à informer et à sensibiliser les organisations membres à propos des initiatives prises par les institutions de l'UE et d'autres intervenants pertinents dans le domaine de l'EFP et des apprentissages.
- Continuer à rechercher des possibilités de créer un projet/parteneriat de projet centré sur l'EFP et les apprentissages.
- Continuer à organiser des événements/séminaires centrés sur l'EFP pour les affiliés.
- Poursuivre le partenariat avec la CES pour l'EFP, les apprentissages et les compétences, conformément au Manifeste de Vienne de la CES (2019) et continuer à participer activement à son Comité de l'éducation et de la formation.

## DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

### Priorités de l'IE pour 2020-2023

- Contribuer au développement des politiques européennes et de l'UE pour la direction des établissements scolaires en encourageant une gouvernance démocratique et collégiale, afin de garantir des environnements de travail participatifs pour les enseignant-e-s, notamment leur rôle décisionnel dans leur travail quotidien.
- Continuer à rechercher des possibilités de créer un projet/partenariat de projet centré sur la direction des établissements scolaires, tel que le Réseau politique européen de l'éducation pour les enseignant-e-s et les responsables d'établissement scolaire.
- Rechercher de nouvelles possibilités de participer aux événements, conférences et groupes de travail et d'expert-e-s temporaires ou permanents au niveau européen et de l'UE dans ce domaine.
- Elargir la collaboration avec les partenaires existants et coopérer avec d'autres syndicats, organisations professionnelles et agences travaillant dans ce secteur de l'éducation (ex. ESHA et FEEE).
- Suivre de près la mise en œuvre du Document d'orientation politique du CSEE sur la direction des établissements scolaires (2012), notamment la demande d'assurer que les chef-fe-s d'établissements disposent à la fois d'une formation d'enseignant-e-s et de directeur-trice-s, et ce en vue de garantir l'application des recommandations.

Statut : promouvoir et protéger le statut et l'autonomie de la profession

### Actions:

- Continuer à informer et à sensibiliser les organisations membres à propos des initiatives des institutions de l'UE et des autres intervenants pertinents dans ce domaine.
- Continuer à inclure la direction des établissements scolaires en tant que thématique transversale dans les activités et événements futurs des organisations membres.
- Promouvoir l'apprentissage entre pairs, l'approfondissement des connaissances et une compréhension commune des moyens par lesquels les partenaires sociaux de l'éducation peuvent contribuer à renforcer l'efficacité de la direction des établissements scolaires dans le cadre du Comité du dialogue social sectoriel européen avec la FEEE.

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

- Plaider en faveur de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux afin de garantir que l'enseignement supérieur de haute qualité et inclusif soit un droit pour tous les individus et que le personnel de l'éducation ait accès à la formation.
- Accorder une attention particulière à l'internationalisation et à la modernisation de l'enseignement supérieur, à la mobilité, à l'égalité des genres, au classement des universités ; orienter les projets pour le suivi des diplômé-e-s et sensibiliser à l'importance des qualifications complètes dans les discussions autour des micro-crédits lors du suivi de la mise en œuvre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, en vue d'influencer les politiques européennes et de l'UE pour l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre de la prochaine stratégie à long terme de l'UE pour les politiques éducatives et le Programme Erasmus+.
- Poursuivre la participation au processus de Bologne en tant que membre actif du Groupe de suivi de Bologne, en vue d'influencer le processus.
- Continuer à travailler avec le Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement supérieur.
- Plaider en faveur d'une amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche au travers de la mise en place d'un environnement collaboratif.
- Poursuivre la collaboration avec les partenaires existants et rechercher de nouvelles possibilités de coopérer avec d'autres syndicats, organisations professionnelles et agences travaillant dans ce secteur de l'éducation (ex. groupe E4).
- Exercer une influence dans ce domaine politique en tant que membre du Registre européen pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur (EQAR).
- Poursuivre la coopération renforcée avec les parties prenantes du BFUG, y compris le groupe E4.
- Faire valoir le pouvoir d'influence du CSEE pour l'adoption des initiatives politiques de l'UE en matière de recherche et pour la mise en œuvre du cadre de l'Espace Européen de la Recherche et le programme Horizon Europe (2021-2027).
- Suivre les travaux de l'Institut européen d'innovation et de technologie.
- Continuer à renforcer le dialogue social pour l'enseignement supérieur et la recherche.
- Viser à renforcer l'influence sur l'élaboration des politiques de l'UE dans ce domaine, au travers d'une représentation active dans le cadre des événements, conférences et groupes de travail, et d'expert-e-s temporaires ou permanents, européens et de l'UE dans ce domaine.

**Priorités de l'IE pour 2020-2023**

Statut : promouvoir et protéger le statut et l'autonomie de la profession

**Actions:**

- Poursuivre les réunions et coordonner des actions avec le Comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche (HERSC).
- Continuer à informer et à sensibiliser les organisations membres à propos des initiatives des institutions de l'UE et des autres intervenants pertinents dans ce domaine.
- Poursuivre le travail politique et étudier les possibilités de mener conjointement des actions futures avec le Groupe de suivi de Bologne (BFUG).
- Continuer à façonner l'avenir du processus de Bologne, les prochaines réunions ministérielles, les communiqués et les documents politiques.
- Suivre la mise en œuvre des documents politiques et des résolutions du CSEE portant sur l'enseignement supérieur et la recherche.

## NUMÉRISATION AU SEIN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

- Suivre et surveiller la mise en œuvre du Document d'orientation politique du CSEE La profession enseignante au 21e siècle et l'utilisation des TIC aux niveaux national et européen.
- Suivre et surveiller les développements politiques et législatifs concernant l'introduction de l'intelligence artificielle dans l'éducation, notamment les aspects éthiques, la transparence et la protection des données.
- Surveiller et répondre aux besoins des enseignant-e-s, du personnel de l'éducation et des établissements scolaires et universitaires en ce qui concerne le renforcement des aptitudes et compétences en matière d'enseignement et d'apprentissage à distance et en ligne, en particulier après la crise de la Covid-19.
- Continuer à soutenir et à renforcer le rôle des syndicats de l'enseignement, en tant que professionnels dans le domaine de l'utilisation des TIC au sein de l'éducation.
- En tant que membre actif du Groupe de travail thématique de la Commission européenne, chercher à orienter le développement des politiques de l'UE dans ce domaine et continuer à surveiller l'évolution de la stratégie numérique, en vue de préparer des mesures adéquates pour l'action.
- Continuer à mesurer l'impact des nouvelles législations sur la propriété et l'accès du personnel de l'éducation aux contenus numériques protégés par le droit d'auteur.
- Continuer à identifier et à surveiller les initiatives européennes et de l'UE visant à renforcer le potentiel des TIC (ex. le Plan d'action en matière d'éducation numérique), en tant qu'outil d'apprentissage tout au long de la vie, en vue de soutenir et façonner activement le discours sur l'avenir du monde du travail et de l'éducation, et suivre en particulier les leçons tirées de la crise de la Covid-19.
- Surveiller l'évolution de la Coalition en faveur de l'emploi et des compétences dans le secteur numérique et continuer à rechercher les moyens de renforcer la collaboration entre/de cette dernière et/avec le CSEE et ses organisations membres.
- Poursuivre les investigations, la surveillance et la diffusion des informations concernant les recherches montrant la façon dont les TIC peuvent contribuer au développement des compétences et aptitudes numériques, examiner également les risques et les opportunités de la numérisation.
- Surveiller et pallier l'impact de la numérisation sur la privatisation et la commercialisation de l'éducation, notamment en ce qui concerne le risque inhérent de déprofessionnalisation de la profession enseignante.
- Surveiller de près les travaux menés par le Centre commun de recherche de l'UE et l'Institut des études de prospective technologique, en lien avec l'éducation et les syndicats de l'enseignement.

Priorités de l'IE pour  
2020-2023

Statut : promouvoir et  
protéger le statut et l'au-  
tonomie de la profession

- Continuer à rechercher des opportunités de coopération et d'apprentissage mutuel avec les établissements nationaux de formation des enseignant-e-s, dans le cadre de leur préparation à l'utilisation des TIC dans leur enseignement.
- Poursuivre la participation active du CSEE aux différents forums et groupes des parties prenantes et de la Commission européenne consacrés à la formation aux TIC, aux compétences numériques, etc.
- Surveiller et contribuer activement au groupe de travail de la CES sur la numérisation, en particulier lorsque l'éducation est concernée.
- Soutenir et contribuer à la mise en œuvre de l'Accord des partenaires sociaux intersectoriels sur la numérisation dans le cadre des travaux centrés sur l'avenir du monde du travail et de l'éducation.

### Actions:

- Etudier les possibilités de financement pour aider à la mise en œuvre du Document d'orientation politique du CSEE sur la profession enseignante au 21e siècle et l'utilisation des TIC.
- Réaliser une étude pour surveiller le développement des TIC au sein de l'éducation publique et la formation des enseignant-e-s, ainsi que l'engagement des syndicats de l'enseignement dans ce cadre, en particulier l'évolution rapide de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'enseignement, en tirant les leçons de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sur l'enseignement.
- Dans le cadre du projet conjoint CSEE/FEEE E-Speed : les partenaires sociaux européens de l'éducation ouverts à la numérisation, mener une étude de recherche sur les exemples de bonnes pratiques, les préoccupations et les points de vue des partenaires sociaux nationaux de l'éducation concernant l'introduction des outils numériques dans le secteur de l'éducation.
- Apporter un soutien ciblé aux organisations membres pour la mise en œuvre de la directive de l'UE relative aux droits d'auteur et ses conséquences pour le secteur de l'éducation.

## ÉDUCATION ET ENVIRONNEMENT

- Promouvoir et surveiller la mise en œuvre de la Résolution du CSEE sur l'éducation et l'environnement pour le changement social, en poursuivant le développement d'une approche politique du rôle des syndicats de l'enseignement en Europe pour aborder les problématiques en jeu.
- Promouvoir les opportunités d'échanger les expériences et les bonnes pratiques concernant l'urgence climatique et les questions environnementales au sein de l'éducation.
- Faire valoir le point de vue du secteur de l'éducation dans le cadre des travaux de la Commission européenne concernant le Pacte vert pour l'Europe et la transition juste.
- Soutenir les organisations membres et le personnel de l'éducation dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et des principes du Socle européen des droits sociaux portant notamment sur la sensibilisation à l'environnement durable, l'urgence climatique et le développement environnemental durable, dans leur travail quotidien.
- Collaborer et coopérer avec les acteurs pertinents pour faire face à l'urgence climatique et aux problèmes environnementaux au sein de la région européenne.
- Surveiller et contribuer aux travaux de la CES concernant le Pacte vert pour l'Europe et la transition juste, en faisant valoir le point de vue du secteur de l'éducation.
- Lancer la discussion sur la contribution des partenaires sociaux à la transition vers une éducation verte, durable et de qualité, capable de faire face aux problèmes futurs dans le cadre du Comité du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation, en abordant le défi essentiel de la durabilité de l'environnement.
- Aider les organisations membres à exercer une influence sur les stratégies climatiques de leurs pays et introduire les questions environnementales dans la formation des enseignant-e-s.
- Informer les organisations membres des ressources pédagogiques et des recherches disponibles dans le domaine de l'éducation et de l'environnement.

### Priorités de l'IE pour 2020-2023

Système : promouvoir et protéger une éducation de qualité, inclusive, gratuite et équitable pour tous les individus

### Actions:

- Définir une politique sur le rôle des syndicats de l'enseignement européens dans la défense de l'éducation et de l'environnement pour le changement social.
- Rechercher les opportunités d'organiser un séminaire ou une conférence sur le rôle des syndicats de l'enseignement européens dans la défense de l'éducation et de l'environnement pour le changement social.
- Etudier les possibilités de financement pour lancer une initiative ayant pour thème le rôle des syndicats de l'enseignement dans le façonnement de l'avenir du monde du travail et une transition juste au lendemain de la pandémie de Covid-19, face à l'urgence climatique.

## FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S

- Plaider en faveur de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux afin de garantir que l'enseignement de haute qualité et inclusif soit un droit pour tous les individus et que le personnel de l'éducation ait accès à une formation professionnelle initiale et continue de qualité et inclusive.
- Plaider en faveur d'une amélioration de la formation initiale, de la phase d'insertion et du développement professionnel des enseignant-e-s.
- Continuer à orienter les politiques éducatives de l'UE pour garantir un investissement public durable dans la profession enseignante et la formation des enseignant-e-s.
- Suivre la mise en œuvre de la Directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour garantir la libre circulation des enseignant-e-s au sein de l'UE, dans le respect des compétences nationales en matière d'enseignement.
- Continuer à exercer une influence sur le développement des politiques de l'UE dans ce domaine, en cherchant à participer et à être représenté activement dans le cadre des événements, conférences et groupes de travail et d'expert-e-s, temporaires ou permanents, européens et de l'UE et dans le cadre de la collaboration avec la CES dans ce domaine.
- Continuer à chercher à fournir aux organisations membres une plateforme de coopération pour la formation des enseignant-e-s.
- Poursuivre la coopération avec d'autres syndicats, organisations professionnelles et agences travaillant dans ce secteur de l'éducation.
- Discuter du développement professionnel des enseignant-e-s dans le cadre du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation, conformément au programme de travail du DSSEE.

### Priorités de l'IE pour 2020-2023

Systeme : promouvoir et protéger une éducation de qualité, inclusive, gratuite et équitable pour tous les individus

### Actions:

- Continuer à informer et à sensibiliser les organisations membres concernant les initiatives prises par les institutions de l'UE dans ce domaine.
- Continuer à inclure la formation des enseignant-e-s en tant que thématique transversale dans les activités et événements futurs des organisations membres.
- Continuer à rechercher des possibilités de créer un projet/partenariat de projet centré sur la formation des enseignant-e-s et la profession enseignante.



## CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION SOCIALE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Priorités de l'IE pour  
2020-2023

Statut : promouvoir et  
protéger le statut et l'autonomie  
de la profession

- Continuer à surveiller l'évolution de la législation de l'UE dans les domaines suivants:
  - Temps de travail
  - Congé parental et de soins
  - Portabilité des pensions complémentaires
  - Egalité des chances pour les femmes et les hommes
  - Equilibre entre vie professionnelle et vie familiale
  - Santé et sécurité, y compris la santé publique
- Promouvoir, au lendemain de la crise de la Covid-19, la mise en œuvre du volet du Socle européen des droits sociaux portant sur la protection sociale (revenu et retraite des personnes âgées, allocations de chômage, etc.) et les conditions de travail équitables (sécurité des conditions d'emploi, salaires équitables, etc.), en coopération avec la CES et d'autres fédérations syndicales, afin de garantir que ces droits soient également appliqués aux enseignant-e-s et au personnel de l'éducation.
- Surveiller et relever les défis spécifiques aux enseignant-e-s et au personnel de l'éducation, résultant des conséquences la crise de la Covid-19, en vue d'atténuer l'impact économique, social et sanitaire sur le secteur de l'éducation et l'ensemble du personnel qui y travaille.
- Continuer à promouvoir des lieux de travail décents au sein de l'éducation et à travailler à la prévention des risques psychosociaux tels que le stress lié au travail, la violence et le harcèlement aux niveaux national et européen avec la FEEE et le Comité du dialogue social sectoriel européen, conformément au programme de travail défini en concertation.
- Promouvoir la santé et le bien-être du personnel de l'éducation en assurant le suivi du Plan d'action du CSEE pour la prévention du stress lié au travail.
- Elargir le partenariat avec l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail dans le cadre des campagnes présentes et futures pour la santé sur les lieux de travail, comme le vieillissement en bonne santé.
- Plaider en faveur d'un Cadre stratégique renouvelé et ambitieux de la Commission européenne pour la santé et la sécurité au travail post-2020, en vue d'améliorer la prévention des risques psychosociaux sur le lieu de travail.
- Assurer le suivi du Plan d'action révisé du CSEE pour la prévention et la lutte contre la violence à l'école, au travers de la promotion de la prévention de la violence de tiers et du cyber-harcèlement au sein de l'éducation.
- Poursuivre la représentation active du CSEE au sein des comités et groupes de travail de la CES dans ce domaine.

- Poursuivre la participation active du CSEE au sein du comité directeur du Réseau européen pour l'éducation et la formation à la sécurité et la santé au travail (ENETOSH) et surveiller les développements futurs au sein du réseau international pour l'intégration de la santé dans l'éducation.
- Suivre l'initiative RESAVER et d'autres plans de retraite paneuropéens de la Commission européenne visant la création d'un fonds de pension européen pour le personnel de la recherche et de l'éducation.
- Etudier davantage les nouveaux risques liés à la santé et la sécurité au travail dans le secteur de l'éducation, notamment en raison des nouvelles technologies et de l'évolution du monde du travail.

### Actions:

- Rechercher des possibilités de financement pour un projet centré sur la santé et la sécurité sur les lieux de travail au sein de l'éducation, en vue de poursuivre la mise en œuvre des lignes directrices conjointes CSEE/FEEE Les partenaires sociaux favorisent des lieux de travail décents dans l'éducation.
- Etudier la possibilité de réaliser une étude visant à surveiller et évaluer la mise en œuvre aux niveaux national et régional des lignes directrices conjointes CSEE/FEEE Les partenaires sociaux favorisent des lieux de travail décents dans l'éducation.
- Sensibiliser les organisations membres du CSEE aux outils OiRA pour l'éducation de la petite enfance et l'enseignement secondaire, et étudier la possibilité, en collaboration avec la FEEE, de créer des outils d'évaluation des risques en ligne pour d'autres secteurs de l'éducation, notamment dans le cadre du projet conjoint OSHA4Edu.
- Encourager les recherches sur les salaires et les conditions d'emploi et de travail des enseignant-e-s, par exemple au travers d'une enquête Eurydice/Eurostat sur leurs conditions de travail et de la création d'indicateurs de leur statut.

## SOLIDARITÉ

### Priorités de l'IE pour 2020-2023

- Lorsqu'elles en font la demande, aider les organisations membres dans leurs négociations/conflits avec les gouvernements/employeurs et d'autres acteurs pertinents dans le domaine de l'éducation, les droits fondamentaux et les droits syndicaux, etc.
- Surveiller les politiques de voisinage et la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale concernant les objectifs pour l'éducation ayant un impact sur les organisations membres du CSEE, et les informer à ce sujet.
- Contribuer à la coopération entre les organisations membres et à leur développement.
- Continuer à collaborer avec les acteurs pertinents, tels que la CES, dans le cadre des questions en lien avec les droits humains et syndicaux, en vue de soutenir davantage les organisations membres du CSEE.
- Continuer à renforcer la coopération avec le Conseil régional paneuropéen (CSI-CRPE).
- Promouvoir davantage la coopération avec l'OIT/ACTRAV Europe et Asie centrale.
- Surveiller toutes les autres politiques et activités pertinentes dirigées par d'autres acteurs européens, tels que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), et informer les organisations membres à ce sujet.
- Continuer à soutenir les organisations membres, à leur demande, en adressant des lettres de solidarité/protestation à leurs gouvernements ou partenaires sociaux.
- Continuer à organiser des missions pour soutenir les organisations membres en cas de conflit (ex. recherche d'informations factuelles, sensibilisation, résolution coordonnée et conjointe de conflits, etc.).
- Continuer à organiser des campagnes plus larges pour porter à la connaissance des organisations membres et des parties prenantes pertinentes, les questions en lien avec des conflits, et mieux soutenir les organisations concernées par ces problèmes.
- Continuer à travailler avec le Réseau d'Europe orientale et centrale en vue de promouvoir le renforcement des capacités des organisations membres et les échanges mutuels dans la région.

Droits et démocratie : promouvoir et défendre la démocratie, les droits humains et les droits syndicaux

### Actions:

- Etudier les possibilités de candidatures pour de nouveaux projets afin d'aider les organisations membres à améliorer les relations industrielles nationales au sein de l'éducation.
- Soutenir la mise en œuvre des projets des organisations membres du CSEE.
- Rechercher et établir des relations avec des parties prenantes pertinentes en vue de renforcer l'engagement des organisations membres dans le cadre de la surveillance, des consultations et de la mise en œuvre des politiques de l'UE ayant un impact sur leurs systèmes éducatifs nationaux.

## DROITS HUMAINS, DROITS SYNDICAUX ET DÉMOCRATIE

- Continuer à promouvoir les droits humains et les droits syndicaux en faveur de sociétés démocratiques durables en Europe.
- Continuer à surveiller les développements ayant un impact sur l'éducation à la citoyenneté démocratique dans la région européenne et informer les organisations membres à ce sujet.
- Continuer à surveiller les problématiques en lien avec les droits syndicaux fondamentaux, notamment les violations des libertés et des droits syndicaux, sensibiliser et informer les organisations membres à ce sujet.
- Continuer à défendre la liberté d'association des organisations membres et leur droit à la négociation collective.
- Continuer à réclamer le respect et l'application des droits du travail reconnus aux niveaux international, européen et national.
- Communiquer des informations concernant l'éducation à la citoyenneté démocratique au niveau européen (ex. Initiative citoyenne européenne, Programme Europe pour les citoyen-ne-s).
- Contribuer aux travaux de la Commission européenne dans le cadre de la citoyenneté démocratique et de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, au travers des Groupes de travail thématiques Education et Formation 2030.
- Poursuivre la surveillance et le partage d'informations concernant les activités et les études pertinentes menées et commanditées par le Conseil de l'Europe.
- Continuer à promouvoir l'éducation en tant droit humain pour tous les individus, quels que soient le genre, l'orientation sexuelle, les aptitudes, les besoins éducatifs, la situation économique, l'appartenance ethnique, la langue, la religion, le statut migratoire ou l'état civil des étudiant-e-s.
- Surveiller l'impact et l'évolution de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UE en faveur des droits humains et de la démocratie 2020-2024.
- Continuer à renforcer les capacités des organisations membres pour soutenir les enseignant-e-s et le personnel de l'éducation, en leur fournissant des outils et des méthodes pour dispenser et mettre en pratique l'éducation à la citoyenneté démocratique.
- Continuer à soutenir le développement et le renforcement des capacités des organisations membres dans le domaine des droits syndicaux fondamentaux.

### Priorités de l'IE pour 2020-2023

Droits et démocratie : promouvoir et défendre la démocratie, les droits humains et les droits syndicaux

### Actions:

- Rechercher des possibilités de financement pour continuer à aider les organisations affiliées et leurs membres à promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits humains.
- Continuer à travailler sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits humains au sein du Comité permanent du CSEE pour l'égalité et du Comité du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation.
- Promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration conjointe CSEE-FEEE-ESHA Education à la citoyenneté et valeurs communes de l'UE aux niveaux européen, national et local.

## ÉGALITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

- Mettre en œuvre le Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion après son adoption par la Conférence du CSEE et la promouvoir auprès des organisations membres.
- Promouvoir des mesures concrètes pour la mise en œuvre du Plan d'action du CSEE pour l'égalité des genres et surveiller régulièrement cette mise en œuvre au travers de son Comité permanent pour l'égalité et de son Comité de la promotion des femmes.
- Continuer à surveiller et à faire pression sur la Commission européenne concernant les politiques de l'UE pour l'égalité et l'inclusion (migrant-e-s, réfugié-e-s, Roms, groupes en difficulté économique et sociale/socialement économiquement défavorisés, communautés LGBTI, etc.), en tenant compte de la dimension intersectionnelle de nombreuses inégalités, où interviennent de multiples formes de discrimination, et chercher à orienter le travail de la Commission européenne.
- Plaider en faveur d'un soutien au personnel de l'éducation confronté à des approches plus diversifiées et plus hétérogènes.
- Suivre de près les développements au niveau européen concernant les possibilités d'éducation pour les enfants migrants, réfugiés, défavorisés sur le plan économique et social, vulnérables et issus de minorités ethniques, et informer les organisations membres du CSEE à ce sujet.
- Aider les organisations membres et le personnel de l'éducation à appréhender et à gérer l'intégration des enfants, jeunes et adultes migrants et réfugiés aux systèmes éducatifs.
- Examiner de près les développements futurs en ce qui concerne la Stratégie de l'UE pour l'égalité des genres 2020-2025, en vue de surveiller son impact sur l'éducation et la profession enseignante et de suivre, par conséquent, la mise en œuvre des Objectifs de développement durable 4 et 5.
- Informer régulièrement les organisations membres des évolutions futures de la Directive du Conseil pour la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement et du programme d'action de Beijing.
- Continuer à surveiller le travail du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité et de l'inclusion.
- Examiner régulièrement les évolutions futures concernant la Directive relative à la lutte contre la discrimination en dehors de la sphère de l'emploi et la Directive relative à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
- Aider les organisations membres et le personnel de l'éducation à aborder et à promouvoir l'égalité et l'inclusion au travers du dialogue social et de la négociation collective aux niveaux national et régional et européen.
- Poursuivre la coopération avec la CES dans les domaines suivants : l'égalité et l'inclusion (ex. égalité des genres, migration) ; la place des femmes dans les syndicats, aux fonctions dirigeantes et aux postes décisionnels ; l'équité salariale ; la violence à l'égard des femmes ; l'intégration des migrant-e-s au marché du travail ; etc.
- Continuer à participer activement à la Plateforme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et coopérer avec les autres acteurs travaillant dans les domaines de l'égalité et de l'inclusion.

### Priorités de l'IE pour 2020-2023

Droits et démocratie : promouvoir et défendre la démocratie, les droits humains et les droits syndicaux

- Surveiller l'impact et la progression de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie européenne 2020-2030 en faveur des personnes handicapées et contribuer à l'évaluation et au suivi de cette dernière.
- Surveiller les travaux menés par l'Agence européenne pour les besoins spécifiques et l'éducation inclusive et informer les organisations membres à ce sujet.
- Continuer à renforcer la coopération avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en vue de multiplier les possibilités d'actions futures.

### Actions:

- Etudier les possibilités de candidatures pour de nouveaux projets et activités de formation ad hoc pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion, de son Plan d'action pour l'égalité des genres et des recommandations du Comité permanent pour l'égalité.
- Continuer à travailler sur la thématique de l'inclusion et de l'égalité dans le cadre du Comité du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation et des initiatives conjointes des employeurs de l'éducation.
- Développer et promouvoir la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion.
- Développer et poursuivre la mise à jour de la Base de données du CSEE en ligne des bonnes pratiques des organisations membres pour la promotion de l'égalité et de l'inclusion.
- Promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration conjointe CSEE-FEEE-ESHA relative aux écoles inclusives dans le contexte de sociétés diversifiées et de la Déclaration conjointe CSEE-FEEE portant sur le multiculturalisme, la citoyenneté démocratique et l'inclusion sociale au sein de l'éducation, aux niveaux européen, national et local.
- Promouvoir la mise en œuvre des Lignes directrices pratiques conjointes CSEE-FEEE pour promouvoir l'intégration efficace des apprenant-e-s migrant-e-s et réfugié-e-s aux environnements éducatifs et socio-économiques des pays d'accueil, au travers des initiatives conjointes des partenaires sociaux aux niveaux national, régional et local et faire pression en vue du développement d'un Cadre de qualité à l'échelle européenne pour l'inclusion efficace des migrant-e-s et des réfugié-e-s.
- Promouvoir les opportunités d'échange des bonnes pratiques pour l'anti-discrimination et l'éducation.
- Poursuivre le partage des expériences avec d'autres régions de l'IE concernant les questions relatives à l'égalité des chances.

## DIALOGUE SOCIAL

- Continuer à travailler au renforcement et à l'amélioration des structures du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE).
- Continuer à travailler à l'amélioration des liens entre le niveau national et le niveau européen du dialogue social pour l'éducation.
- Continuer à travailler au renforcement des capacités du dialogue social, en particulier dans les pays où celui-ci et la négociation collective ont été affaiblis en raison de la crise économique ou dans ceux où cette tradition est plus récente.
- Analyser l'évolution des tendances concernant le dialogue social et la négociation collective pour l'éducation en Europe.
- Continuer à travailler à la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, en particulier le principe n° 8 relatif au dialogue social, afin de garantir la participation du personnel de l'éducation, au travers des syndicats, pour toutes les questions qui le concernent.
- Préparer, avec la FEEE, des documents conjoints tels que des accords, des recommandations, des déclarations, ou d'autres instruments, sur la base du programme de travail défini en concertation dans le cadre du DSSEE.
- Continuer à travailler en vue de parvenir à un accord concernant un éventuel Cadre d'action du CSEE et de la FEEE pour renforcer l'attrait de la profession enseignante.
- Mettre en œuvre le dialogue social au niveau de l'UE sur la base du programme de travail défini en concertation.
- Préparer le programme de travail du Comité du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation pour les années suivantes.
- Encourager la coordination nationale des organisations membres du CSEE en vue de la désignation d'un-e délégué-e pour le DSSEE (nouveaux Etats membres de l'UE).
- Continuer à faire pression au niveau national avec les organisations membres pour améliorer la représentation des employeurs aux niveaux national et de l'UE.
- Continuer à faire pression aux niveaux national et européen pour améliorer la visibilité du DSSEE.
- Soutenir la FEEE pour améliorer sa représentation au niveau de l'enseignement supérieur.
- Faire valoir les avantages politiques du Comité du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation en vue de renforcer le dialogue social dans les pays non membres de l'UE/AELE.
- Continuer à être représenté dans les réunions du dialogue social intersectoriel avec la CES.

### Priorités de l'IE pour 2020-2023

Statut : promouvoir et protéger le statut et l'autonomie de la profession

- Continuer à être représenté au sein des différents comités de la CES travaillant sur le dialogue social.
- Continuer à être représenté au sein des autres groupes de travail ou réunions connexes.
- Etudier de nouvelles possibilités de poursuivre la mise en œuvre de la résolution du CSEE relative au dialogue social et à la négociation collective au sein des Ecoles européennes.

### Actions:

- Soumettre une candidature pour de nouveaux projets conjoints CSEE/FEEE ayant trait à l'une des thématiques du programme de travail du DSSEE.
- Continuer à promouvoir le développement des capacités du dialogue social aux niveaux européen et national.
- Continuer à organiser des séminaires de haut niveau pour les organisations membres.
- Continuer à participer aux événements organisés dans le cadre du dialogue social européen intersectoriel, tels que la réunion du Forum de liaison, les différents groupes de travail du dialogue social, les réunions de mise en réseau pour les promoteurs de projets, etc.
- Continuer à échanger des informations et des expériences avec les autres comités du dialogue social sectoriel.
- Continuer à travailler à l'amélioration de la transparence et des connaissances concernant les questions au centre du dialogue social pour l'éducation, aux niveaux national et européen.
- Continuer à travailler sur les questions en lien avec les Ecoles européennes.
- Rechercher les possibilités de mener un projet conjoint avec la FEEE, visant à créer un processus pour définir un plan d'action centré sur l'attrait de la profession enseignante.



## RENOUVEAU SYNDICAL

- Continuer à travailler au renforcement des principaux aspects du renouvellement syndical démocratique à tous les niveaux, en améliorant la participation des groupes sous-représentés, notamment les jeunes, en syndiquant autour des questions professionnelles et industrielles, et en formulant des idées autour de des questions essentielles telles que le financement de l'éducation et la valeur des systèmes d'éducation publics.
- Développer et promouvoir la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du CSEE pour le nouveau syndical et la syndicalisation.
- Sensibiliser aux principales problématiques et aux attaques visant les syndicats de l'enseignement et leurs membres, résultant du contexte plus large de la déréglementation et de la fragmentation du personnel de l'éducation et de la société.
- Soutenir les organisations affiliées pour poursuivre le développement des compétences et des capacités des membres au travers de la formation professionnelle et syndicale.
- Soutenir les organisations membres en les aidant à développer leurs capacités sur les lieux de travail, au travers des pratiques des syndicats de l'éducation.
- Identifier et favoriser les opportunités d'échanger les connaissances, l'expertise et les pratiques en lien avec le renouvellement syndical.
- Surveiller et analyser les tendances dans la composition des membres des syndicats de l'enseignement, leurs conditions de travail et l'évolution des relations industrielles.
- Encourager les initiatives dans les domaines d'action prioritaires du CSEE (ex. privatisation, conditions d'emploi, etc.), afin de mettre en corrélation les politiques et les activités de syndicalisation.
- Chercher à coopérer avec l'ensemble du mouvement syndical et d'autres groupes communautaires, afin de sensibiliser et apporter un soutien dans le cadre des défis plus larges et amplifier les appels en faveur de l'investissement public, de l'éducation de qualité et de la solidarité.
- Profiter des campagnes pour formuler des demandes claires concernant les questions pertinentes pour les enseignant-e-s, le personnel de l'éducation et leurs syndicats.

### Priorités de l'IE pour 2020-2023

Renouvellement : renouveler, renforcer et accroître le nombre de membres dans un souci d'inclusivité

### Actions:

- Etudier de nouvelles possibilités de financement pour l'organisation de projets et d'activités de formation dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du CSEE pour le renouveau syndical et la syndicalisation, et la création d'un groupe d'expert-e-s chargé d'analyser le processus de renouvellement selon le point de vue des syndicats de l'enseignement.
- Promouvoir la collaboration en réseau et le partage des connaissances entre les organisations membres du CSEE, afin de créer une capacité collective pour le renouvellement syndical, au travers de réunions spécialement réservées à cette fin.
- Créer une plateforme en ligne comprenant une base de données/un compendium des bonnes pratiques pour le renouvellement syndical, afin de faciliter les interactions entre les organisations membres du CSEE dans ce cadre.
- Rechercher des possibilités de financement pour l'organisation d'un atelier consacré au renouvellement syndical.
- Envisager l'organisation d'un événement/réunion/conférence ayant pour thème la syndicalisation des jeunes enseignant-e-s et éducateur-ric-e-s au sein des syndicats de l'enseignement.
- Développer des stratégies et du matériel de communication en lien avec des thématiques syndicales pertinentes pour les organisations membres, à l'occasion d'événements ou de journées de campagne spécifiques.
- Fournir aux organisations membres du CSEE des recherches et analyses récentes portant sur les conditions de travail dans le secteur de l'éducation, y compris les défis auxquels se heurtent les enseignant-e-s, les universitaires, le personnel de l'éducation et les syndicats de l'enseignement.
- Développer un kit de ressources (boîte à outils) proposant du matériel de travail pour soutenir la formation, l'apprentissage et l'organisation stratégique des syndicats aux niveaux national, régional et local.

**JEUNES SYNDICALISTES**

- Promouvoir la mise en œuvre de la résolution du CSEE Jeunesse et syndicats de l'enseignement.
- Sensibiliser les organisations membres du CSEE aux pratiques existantes des syndicats de l'enseignement comptant des jeunes syndicalistes, en vue de les inspirer et de les encourager à organiser les jeunes membres et à renforcer leurs capacités.
- Promouvoir l'importance d'impliquer les jeunes syndicalistes, notamment dans le cadre des Objectifs de développement durable et l'urgence climatique.
- Analyser et surveiller les politiques au niveau européen concernant le travail avec les jeunes syndicalistes.
- Chercher à coopérer avec d'autres acteurs pertinents (ex. la fondation Friedrich Ebert) dans le cadre de la thématique des jeunes et des syndicats.
- Continuer à surveiller l'évolution du Comité des jeunes de la CES et informer les organisations membres à ce sujet.

**Priorités de l'IE pour  
2020-2023**

Renouvellement : renouveler, renforcer et accroître le nombre de membres dans un souci d'inclusivité

**Actions:**

- Collecter des informations concernant les bonnes pratiques des syndicats travaillant avec des jeunes et les partager avec d'autres organisations membres.
- Etudier les possibilités de financement pour lancer une initiative dans ce domaine, notamment pour développer des lignes directrices avec et pour les jeunes syndicalistes et renforcer leur rôle au sein des syndicats, afin de les encourager à poursuivre leur carrière dans l'enseignement et de les inciter à devenir des membres actives de leurs syndicats.
- Poursuivre le renforcement des capacités des organisations membres pour travailler avec les jeunes syndicalistes.
- Envisager la création d'une plateforme/forum en ligne pour promouvoir le travail syndical avec les jeunes syndicalistes.
- Etudier les possibilités de travailler dans ce cadre en coopération avec d'autres fédérations syndicales.

## PROJETS EUROPÉENS

- Continuer à concevoir et à déployer des projets pour aider les organisations membres à mettre en œuvre le programme de travail du CSEE, lorsque cela s'avère opportun, avec un soutien financier éventuel de l'UE ou d'autres opportunités de financement pertinentes.
- Continuer à rechercher des sources de financement, notamment les fonds de l'UE ou d'autres fonds, pour soutenir la mise en œuvre du programme.
- Surveiller la nouvelle génération des programmes et régimes de financement pour 2021-2027 et au-delà, et continuer à informer les organisations membres à ce sujet.
- Informer les organisations membres des larges possibilités nationales pour les projets éducatifs financés par le Fonds social européen (FSE) et conseiller sur les modèles de coopération avec les ministères nationaux.
- Informer les organisations membres à propos des possibilités de financement au sein de l'Union européenne et auprès d'autres organisations européennes/internationales.
- Communiquer des informations pour renforcer les liens entre les organisations membres et les agences nationales du programme.

Priorités de l'IE pour  
2020-2023

Toutes les priorités de l'IE

## GOVERNANCE, ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

- Se baser sur les approches existantes en matière de communication afin de mieux faire connaître le CSEE au public pertinent et développer une série de méthodes adaptées :
  - Renforcer l'impact du plaidoyer politique et des projets du CSEE.
  - Renforcer le CSEE et développer la solidarité entre ses organisations membres.
  - Influencer les débats sociaux et politiques plus larges, de manière à défendre les positions et les valeurs du CSEE, des organisations membres et du mouvement syndical.
  
- Elargir la portée des communications du CSEE :
  - Identifier et créer des publics ciblés pertinents.
  - Attirer davantage d'utilisateur·rice·s des réseaux sociaux.
  
- Développer un Réseau de communication du CSEE efficace avec le personnel compétent des organisations membres, afin d'élargir, au travers d'une coopération renforcée et d'un partage mutuel des informations, la portée et l'impact des messages du CSEE et de renforcer la voix des organisations membres.
- Poursuivre le développement du site Internet du CSEE, un canal attrayant et dynamique qui présente les positions politiques et les travaux en cours de l'organisation.
- Développer et mettre en œuvre des méthodes permettant de suivre et évaluer de manière cohérente l'impact des communications du CSEE.
- Continuer à organiser des séances d'information pour les délégations d'étude des organisations membres du CSEE.
- Poursuivre les publications et les mises à jour :
  - Site web du CSEE
  - Bulletin d'information et communiqués de presse du CSEE
  - Rapports du CSEE

Priorités de l'IE pour  
2020-2023

Toutes les priorités de l'IE





